

Projet de résolution tardif #09/2019

APN – Assemblée extraordinaire des Chefs, 3-5 décembre 2019, Ottawa, ON

TITRE : Demandant au chef Paul-Émile Ottawa de retirer sa contestation judiciaire du règlement des externats fédéraux du règlement McLean

OBJET : Externats Indiens

AVANCÉ PAR : Shirley Allarie, Procuration, Nation crie de Tataskweyak, MB

SECONDÉ PAR : Margaret Swan, Procuration, Première Nation de Pinaumootang, MB

TANDIS QUE :

- A. Les dizaines de milliers d'élèves autochtones qui ont fréquenté les externats indiens fédéraux ont subi le même type de violence physique, sexuelle et psychologique et ont été soumis aux mêmes politiques d'assimilation que les survivants des pensionnats indiens.
- B. Les survivants des externats indiens ont été exclus du règlement des pensionnats indiens.
- C. Les Chefs-en-Assemblée ont adopté par 7 résolutions de consensus no. 66/2016 et no. 82/2018, affirmant leur soutien aux demandeurs - Garry McLean, chef régional Roger Augustine, Mariette Buckshot, Claudette Commanda, Angel Sampson et Margaret Swan - et appelant à parvenir à une résolution juste et significative pour les survivants et leurs familles.
- D. En mars 2019, les demandeurs sont parvenus à un règlement avec le Canada afin de résoudre le recours collectif des externats indiens fédéraux.
- E. Garry McLean est décédé en février 2019 et n'a pas vécu pour voir le règlement.
- F. Le règlement offrira une compensation à plus de 120 000 survivants, ainsi qu'un financement indispensable pour les programmes de guérison, de bien-être, de langue et de culture.
- G. Le règlement a été approuvé par la Cour fédérale en août 2019.
- H. Le processus d'indemnisation devait s'ouvrir le 19 décembre 2019.
- I. La seule personne à avoir soumis une contestation judiciaire contre ce règlement est le chef Paul-Émile Ottawa du Conseil des Atikamekw de Manawan.
- J. De nombreux survivants sont malades ou âgés, avec environ 150 décès chaque mois.
- K. Les survivants ne peuvent pas demander d'indemnisation tant que la contestation du chef Ottawa contre le règlement n'est pas résolue.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU que les Chefs-en-Assemblée :

1. Demandez respectueusement au chef Ottawa de retirer immédiatement sa contestation du règlement, afin que les survivants et leurs familles puissent voir la justice et commencer leur cheminement vers la guérison.